

# MAIRIE DE NEUILLY-SOUS-CLERMONT

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1<sup>er</sup> AVRIL 2022.

Nombre de conseillers en exercice : 19.

Qui ont pris part à la délibération : 18.

Convocation : 18/03/2022.

L'an deux mille vingt-deux, et le premier avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Christophe CHEMIN, Maire de la commune.

**Présents** : M. Christophe CHEMIN, M. Mathieu BARBERY, M. Jean-Pierre OCULY, M. José MENDES GONCALVES, Mme Aline HUTIN, M Gervais RABASTÉ, M. Sébastien ROUSSEAU, Mme Katia BELLEBOIS, M. Clément DELAHAYE, Mme Mélanie BOULANGER, M. Gaëtan DEBAËR, Mme Ingrid D'ARANJO et M. Xavier GÉRARD.

**Excusés** : Mme Murielle RAVIART qui donne pouvoir à Mme Mélanie BOULANGER,  
Mme Céline VITEL qui donne pouvoir à M. Jean-Pierre OCULY,  
M. Philippe LEJEUNE qui donne pouvoir à M. Christophe CHEMIN,  
Mme Anne FRERET qui donne pouvoir à M. Mathieu BARBERY,  
Mme Myriam DRUET.

**Secrétaire** : M. Jean-Pierre OCULY.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le Procès-Verbal du Conseil Municipal du 4 mars 2022.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise l'ajout des points supplémentaires suivants :

- Eclairage public aérien – Auvillers,
- Convention du CAL.

### 1- SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2022.

Après avoir reçu les présidents des associations, et suite à la réunion du bureau municipal, le Conseil Municipal autorise le versement des subventions 2022 comme suit :

	2021	2022	Pour	Contre	Abstention	Ne participe pas
AGEA	700 €	1 100 €	16			G. Debaër
AIPE	950 €	700 €	15			M. Barbery – K. Bellembois
Anciens combattants	200 €	200 €	17			
Cadan's Fit	500 €	500 €	17			
Carrefour Amitié	400 €	800 €	17			
Connaissance et Sauvegarde	680 €	680 €	16			M. Raviart
Croix Rouge	600 €	600 €	17			
Fitness boxe	700 €	700 €	17			
Football Club	600 €	600 €	16			C. Delahaye
Jardins familiaux	200 €	200 €	18			
Alors on joue !		250 €	18			
L'Atelier	100 €	100 €	18			
Pompiers de Clermont	150 €	150 €	17		I. D'Aranjo	
Restos du cœur	500 €	500 €	18			
Souvenir Français	200 €	200 €	18			
Tribal Bikers	1 000 €	1000 €	17			I. D'Aranjo
Villacler	700 €	400 €	17			X. Gérard
SOHAM		100 €	18			

Mme Sofia GEFFROY arrive à 19h18 et participe aux délibérations à partir du vote de la subvention des Jardins Familiaux.

### 2- DEMANDE DE SUBVENTION CONSEIL DEPARTEMENTAL.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, sollicite le Conseil Départemental de l'Oise pour une subvention au meilleur taux pour la

réhabilitation du city stade. Construit en 2007, le sol et les structures sont très abîmés et dangereux pour les usagers. Le montant des dépenses s'élève à 21 650,10 €.

**Montant des travaux :**

Rénovation du city stade	7 800.10 € HT
Remplacement du sol gazon (dépose et pose)	13 850.00 € HT
<b>Total</b>	<b>21 650.10 € HT</b>

**Plan de financement :**

Département 30 %	6 495,00 € HT
Commune	15 155.10 € HT

**3- ENCAISSEMENT DE CHEQUE.**

Ce point est annulé

**4- COMPTE ADMINISTRATIF 2021.**

Monsieur le Maire présente le détail du Compte Administratif 2021 puis quitte la séance.

Sous la Présidence de M Gaëtan DEBAËR, doyen d'âge de l'assemblée, le Conseil Municipal examine le Compte Administratif 2021 qui se détaille comme suit :

	Solde cumulé 2020	Affectation	Réalisation 2021	Solde cumulé 2021
Investissement	276 778,08 €		- 354 318,77 €	- 77 540,69 €
Fonctionnement	284 595,39 €	27 585,92 €	61 487,15 €	318 496,62 €
<b>Total</b>	<b>561 373,47 €</b>		<b>- 292 831,62 €</b>	<b>240 955,93 €</b>

Ce compte est approuvé à l'unanimité des voix votantes, Monsieur le Maire disposant d'un pouvoir.

**5- COMPTE DE GESTION 2021.**

Après s'être fait présenter le budget 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs, les créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de mandat, le compte de gestion délivré par le Receveur, accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2021,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan 2021, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il a été prescrit de passer dans ses écritures,

Le Conseil Municipal,

1/ statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2021,

2/ statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

3/ statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

accepte, à l'unanimité, le compte de gestion de Madame le Receveur Municipal et déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2021 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve.

**6- AFFECTATION DU RESULTAT.**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, affecte le résultat de 2021 comme suit :

INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
Déficit 2021	- 77 540,69 €	Excédent 2021	318 496,62 €
Reste à réaliser Dépenses	236 400,00 €		
Reste à réaliser Recettes	129 980,00 €		
<b>Total</b>	<b>- 183 960,69 €</b>	<b>Affectation</b>	<b>- 183 960,69 €</b>
Affectation 1068	183 960,69 €	←	
<b>Total</b>	<b>0,00 €</b>	<b>Total 002</b>	<b>134 535,93 €</b>

## 7- VOTE DU TAUX DES DEUX TAXES.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, fixe le taux des 2 taxes pour l'année 2022 comme suit :

	<b>Base 2022</b>	<b>Taux 2022</b>	<b>Produit 2022</b>
TFB	1 297 000 €	61.18%	793 505 €
TFNB	49 600 €	64.17%	31 828 €
	<b>TOTAL</b>		<b>825 333 €</b>

## 8- BUDGET PRIMITIF.

Le Conseil Municipal, par 16 voix pour, une voix contre (M Gaëtan DEBAER) et une abstention (M Xavier GÉRARD) vote le Budget Primitif 2022 comme suit :

<b>FONCTIONNEMENT</b>	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
Propositions 2022	1 374 540.00 €	1 277 200.00 €
Virement vers la section d'Investissement (023)	37 195.93 €	
Excédent fonctionnement 2021		134 535.93 €
<b>Total</b>	<b>1 411 735.93 €</b>	<b>1 411 735.93 €</b>

<b>INVESTISSEMENT</b>	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
Reste à réaliser	236 400.00 €	129 980.00 €
Propositions 2022	489 324.82 €	452 128.89 €
Affectation excédent de Fonctionnement (1068)		183 960.69 €
Déficit d'investissement 2021 (001)	77 540.69 €	
Virement de la section de fonctionnement (021)		37 195.93 €
<b>Total</b>	<b>803 265.51 €</b>	<b>803 265.51 €</b>

Messieurs DEBAËR et GÉRARD justifient leur vote par une opposition au rond-point du château d'eau d'Auvillers, prévu au budget d'investissement.

## 9- SUBVENTION AU C.C.A.S.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise une subvention de 3 500.00 euros au C.C.A.S. pour l'année 2022.

## 10- DOTATION AUX PROVISIONS DE DEPRECIATION D'ACTIF.

Il n'y a pas lieu de fixer le montant d'une dotation aux provisions de dépréciation d'actif pour l'exercice 2022. Il s'agit d'une information ne donnant pas lieu à un vote.

## 11- AVENANT AU MARCHÉ DE FOURNITURE DE REPAS EN LIAISON FROIDE.

Un rendez-vous avec Convivio a été fixé le mercredi 20 avril 2022 pour étudier l'avenant. Il sera proposé à l'étude lors d'une prochaine réunion du Conseil Municipal.

## 12- AVENANT AU MARCHÉ DE MAITRISE D'ŒUVRE DU PRESBYTÈRE.

Monsieur le Maire explique qu'un marché initial de mission de maîtrise d'œuvre pour les travaux de réhabilitation du presbytère convenu avec le cabinet Simonneaux a été accepté par délibération du conseil municipal du 4 décembre 2015.

Le marché comprenait une mission de maîtrise d'œuvre rémunérée à hauteur de 7.5% des travaux et une mission OPC rémunérée à hauteur de 0.5% des travaux.

Les travaux du presbytère ont fait l'objet d'une première estimation à 375 000 euros, soit un montant total d'honoraires de 30 000 euros HT.

Après l'appel d'offre, le chiffrage des travaux s'est élevé à 572 665.82€ HT soit un montant d'honoraires réactualisé à 45 813.26 €, soit un avenant numéro 1 signé le 26 décembre 2019 pour 15 813.26 euros.

La nouvelle équipe municipale ayant décidé de modifier la destination du bâtiment, il a été nécessaire de refaire certains plans, documents et chiffrages, d'où un avenant numéro 2 à 6 046.00 euros HT.

Le Conseil Municipal, par 17 voix pour et une contre (M. Xavier GÉRARD), autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant numéro 2.

### **13- DÉLIBÉRATION EXPLICATIVE - TRANSFERT DU COMPTE 2764.**

Le compte 2764 présente un solde en comptabilité débiteur de 6 411.39 €, depuis 2013.

Il s'agissait de financer pour partie les travaux de raccordement des particuliers au réseau d'assainissement. L'Agence de l'eau finançait la participation communale, par le biais d'une convention.

Mais les opérations sous mandat n'ont pas été comptabilisées correctement et le solde n'a jamais été dénoué.

Considérant que ce dossier est désormais clos chez le financeur, en la personne de l'Agence de l'Eau, que les archives en possession de la mairie ne permettent pas de corriger les écritures antérieures ou d'établir une quelconque créance auprès des usagers, créances qui seraient sans doute frappées par la prescription, il convient de solder le compte 2764 budgétairement par reprise sur le compte 1068.

La commune demande donc à la trésorière du SGC de bien vouloir comptabiliser en opération d'ordre budgétaire (chapitre 041) le crédit du compte 2764 par le débit du compte 1068, via le titre au 2764 (041) et le mandat au 1068 (041) émis.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote cette délibération explicative.

### **14- ECLAIRAGE PUBLIC AUVILLERS.**

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Christophe CHEMIN, Maire.

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que les travaux ci-dessous doivent être réalisés :

#### **Eclairage Public - AERIEN - Village-Auvillers**

Monsieur le Maire précise que le financement peut être effectué par fonds de concours en application de l'article L5212-26 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Cet article prévoit en effet qu' « afin de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement public local, des fonds de concours peuvent être versés entre un syndicat [intercommunal exerçant la compétence d'autorité organisatrice de la distribution publique d'électricité] visé à l'article L. 5212-24 et les communes ou les établissements publics de coopération intercommunale membres, après accords concordants exprimés à la majorité simple du comité syndical et des conseils municipaux ou des organes délibérants des établissements publics de coopération intercommunale concernés. »

Lorsqu'il contribue à la réalisation d'un équipement, le fonds de concours est imputé directement en section d'investissement, sur l'article 2041 « Subventions d'équipement aux organismes publics », et comptabilisé en immobilisations incorporelles, amortissables sur une durée maximale de 15 ans.

Le coût total prévisionnel des travaux TTC, établi au 7 avril 2022, s'élève à la somme de **261 588,39 €** (valable 3 mois).

Le montant prévisionnel du fonds de concours de la commune est de **221 359,36 €** (sans subvention) ou **44 143,04 €** (avec subvention).

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- Vu l'article L.5212-26 du CGCT ;

- Vu les statuts du SE60 en vigueur ;

- Vu le barème des aides du SE60 en vigueur ;

- **Accepte** la proposition financière du Syndicat d'Energie de l'Oise de procéder aux travaux de : **Eclairage Public - SOUTER - Parking de la Mairie & Mairie**

- **Demande** au SE 60 de programmer et de réaliser ces travaux.

- **Demande** au SE60 de solliciter l'aide financière du Conseil Départemental de l'Oise. L'obtention de la subvention conditionnera le démarrage des travaux.

- **Acte** que le montant total des travaux pourra être réévalué en fonction de du taux d'actualisation en vigueur à la date de réalisation des travaux.

- **Autorise** le versement d'un fonds de concours au SE60.

- **Inscrit** au Budget communal de l'année **2022** les sommes qui seront dues au SE 60, selon le plan de financement prévisionnel joint :

- Les dépenses afférentes aux travaux **27 793,77 €** (montant prévisionnel du fonds de concours sans frais de gestion et avec subvention)

- Les dépenses relatives aux frais de gestion **16 349,27 €**

- **Prend Acte** que les travaux ne pourront être réalisés qu'après versement d'une participation à hauteur de 50%

- **Prend Acte** du versement du solde après achèvement des travaux.

et ont signé sur le registre les membres présents.

## 15- CONVENTION CAL.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat avec le CAL du Clermontois.

## 16- QUESTIONS DIVERSES.

M. Clément DELAHAYE et Mme Mélanie BOULANGER sollicite une remise en état de l'espace vert à côté des jardins communaux à Auvillers pour permettre aux enfants d'aller jouer, par exemple en installant deux buts de la taille de ceux du handball.

M. le Maire et M. BARBERY répondent que cette demande sera étudiée, mais précise que le PLU ne permet pas la construction d'un city stade.

## 17- ELEMENTS DE CALENDRIER :

- ▶ Dimanche 10 avril 2022 → 1<sup>er</sup> tour des élections présidentielles – 8h/19h.
- ▶ Dimanche 24 avril 2022 → 2<sup>ème</sup> tour des élections présidentielles – 8h/19h.
- ▶ Mardi 3 mai 2022 → Spectacle du CAL – Salle polyvalente à 18h30 « Elle tourne ! »
- ▶ Mercredi 18 mai 2022 → Spectacle du CAL – Salle polyvalente à 18h30 « A la dérive. »
- ▶ Samedi 4 juin 2022 → Inauguration du Centre de Loisirs à 11h.
- ▶ Samedi 4 juin 2022 → Passage de la Route de l'Oise – 15h/16h.
- ▶ Dimanche 5 juin 2022 → Passage de la Ronde de l'Oise – 13h/13h30.
- ▶ Dimanche 12 juin 2022 → 1<sup>er</sup> tour des élections législatives – 8h/18h.
- ▶ Dimanche 19 juin 2022 → 2<sup>ème</sup> tour des élections législatives – 8h/18h.
- ▶ Jeudi 23 et vendredi 24 juin 2022 → Kermesse des écoles (aux heures scolaires sans les parents).
- ▶ Samedi 25 juin 2022 → CAL en fête – Clermont.
- ▶ Dimanche 26 juin 2022 → Brocante – Place de la République.
- ▶ Mardi 12 juillet 2022 → Dernière collecte des déchets verts avant pause estivale.
- ▶ Mardi 16 août 2022 → Reprise collecte des déchets verts (jusqu'au mardi 6 décembre 2022 inclus).
- ▶ Samedi 3 septembre 2022 → Brioche Saint-Fiacre.

Séance levée à 20h10.

Le Maire, Christophe CHEMIN.

